Le 29 janvier 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

## Présents:

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

## Absents:

Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

## Procurations:

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

Secrétaire: Mme Célia DUMAS.

OBJET : Demande d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance initié par Saint-Etienne Métropole – Requalification de l'entrée de ville rue Sainte-Anne

Monsieur le Maire expose que Saint-Etienne Métropole a mis en œuvre un plan de relance de 53 millions d'euros pour des projets d'investissement qui seront versés aux communes via des fonds de concours.

Le fonds de concours pour la période 2021-2023, prolongée jusqu'en juin 2024, s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Impliquer les communes dans la relance du territoire,
- Soutenir les actions qui entrent dans le cadre de la relance du Territoire,
- Respecter les clauses d'insertion et de développement durable,
- Développer l'attractivité des communes et le soutien aux populations.

Chaque commune pourra utiliser ce dispositif de fonds de concours jusqu'à 3 fois dans la limite d'une participation totale de Saint-Étienne Métropole plafonnée à 3 millions d'euros.

La participation de Saint-Étienne Métropole est fixée à dû concurrence de la participation de la commune, sans pouvoir atteindre plus de 50% du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% de l'investissement.

Monsieur le Maire propose que la Commune de La Fouillouse présente une demande de fonds de concours pour la requalification de l'entrée de ville rue Sainte-Anne (rénovation de la chapelle Sainte-Anne, création d'un skate park et d'une aire de jeux).

Les travaux débuteront avant le 30 juin 2024.

Le montant prévisionnel est de 713 500 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre), réparti de la manière suivante :

- Rénovation de la chapelle Sainte-Anne : 395 000€ HT

Création d'un skate park + WC: 253 500 € HT

- Aire de jeux : 65 000 € HT

Il informe l'Assemblée que la Collectivité peut solliciter 50 % de la somme restant à la charge de la commune (soit un montant maximum de 356 750 €).

Le reste du financement de l'opération, sera assuré sur les fonds propres de la Commune et des aides qu'elle pourrait solliciter auprès d'éventuels financeurs.

## Le Conseil Municipal après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- → DE SOLLICITER une subvention d'un montant aussi élevé que possible, auprès de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du plan de relance métropolitain pour les travaux de requalification d'entrée de ville rue Sainte-Anne.
- ♣ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande de fonds de concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-16-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024 La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMA

Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET